

Procès verbal

Le jeudi 30 mai 2024 à 20h30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 21 mai 2024, s'est réunie sous la présidence de JEAN-LUC BALADRE.

Secrétaire de la séance : Pascal LEFEVRE

Présents : JEAN-LUC BALADRE, Maxime DELCAYRE, Pascal LEFEVRE, ALAIN LONGE, Fabien PAGES, MARTINE PERIE, NATHALIE FAVRESSE, Isabelle TOULZAC

Représentés : DANIEL BARRES représenté par JEAN-LUC BALADRE, ANNIE CAVIER représentée par MARTINE PERIE, DIDIER TAMAGNAUD représenté par ALAIN LONGE

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Désignation secrétaire de séance
 - Approbation des derniers procès-verbaux
 - Délibération pour transfert des compétences de l'eau au Syndicat SMECMVD
 - Délibération des modifications des statuts du SMECMVD
 - Délibération événement ciné belle étoile
 - Questions diverses :
- Journée de solidarité saisine comité social territorial
- Organisation élection européennes

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 en énumérant l'ordre du jour porté à convocation (avec un inversement dans l'ordre) et demande aux conseillers d'ajouter les 2 points suivants :

- Délibération acceptant la décision du montant du fonds de concours attribué pour le chauffage de la salle communale
- Délibération acceptant la décision du montant du fonds de concours attribué pour les travaux du préau

Désignation Secrétaire de séance :

Mr LEFEVRE Pascal est élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.



Approbation des derniers procès verbaux :

L'approbation des derniers procès-verbaux est reportée.

Délibération des modifications des statuts SMECMVD :

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Meyronne est adhérente au S.M.E.C.M.V.D. pour la compétence « Eau Potable ».

Par délibération en date du 12 avril 2024, le S.M.E.C.M.V.D. a décidé de prendre la compétence « Assainissement Collectif » à compter du 1^{er} janvier 2025 et a modifié les statuts.

La nouvelle rédaction des statuts transmise aux élus lors de la convocation serait donc telle qu'elle. Monsieur le maire met au vote la modification des statuts

Après avoir écouté cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter et d'approuver à l'unanimité des membres présents et représentés

Délibération pour déterminer la date du transfert des compétences de l'assainissement au syndicat SMECMVD :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 12 avril 2024, le S.M.E.C.M.V.D. a décidé de prendre la compétence « Assainissement Collectif » à compter du 1^{er} janvier 2025 et a modifié les statuts que nous venons d'adopter. En conséquence, le S.M.E.C.M.V.D. qui exerce en lieu et place de toutes les communes adhérentes à la compétence service public de l'eau potable, pourra exercer la compétence facultative Assainissement Collectif à la carte pour le compte des communes qui en font la demande à compter du 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de transférer la compétence facultative Assainissement Collectif à la carte au S.M.E.C.M.V.D.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas transférer la compétence assainissement Collectif au S.M.E.C.M.V.D à compter du 1^{er} janvier 2025 mais plutôt à la date du 1^{er} janvier 2026.

Expression des votes :

Pour le 01 janvier 2025 = 1 voix

Pour le 01 janvier 2026 = 9 voix

Abstention = 1 voix

Décision de la date du transfert : 01 janvier 2026



Délibération événement Ciné Belle Etoiles :

Dans le cadre de sa compétence la communauté de communes CAUVALDOR a lancé le 5 mars 2024 l'appel à candidature "Ciné Belle Étoile" à destination des communes du territoire. Le but étant de contribuer à la mise en place d'une programmation cinématographique en plein air, gratuite, ouverte à tous entre juillet et août 2024.

La projection cinématographique est assurée par le prestataire Ciné Lot, le coût d'une séance en plein air est de 1250 euros. Dans le cas où la candidature est retenue, la communauté de communes s'engage à financer 750€ du coût de la séance (soit 60%). Reste à charge pour l'organisateur 500€ (40%).

Mr le Maire propose à l'assemblée que la commune candidate pour l'édition 2024. Après les échanges avec le délégué de la commission culture, la date retenue serait le 22 juillet pour projeter "Divertimiento".

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés

Délibération acceptant la décision du montant du fonds de concours attribué pour le chauffage de la salle communale :

Vu, les conditions d'octroi de subvention(s) de la part de partenaires financiers de la communauté de communes et des communes (État, région, Leader) imposant le nécessaire octroi d'un fonds de concours intercommunal à des fins de financement d'un projet d'investissement communal pour bénéficier de leur soutien ;

Vu, la délibération du conseil municipal en date du **4 juin 2021** sollicitant auprès de la communauté de communes un fonds de concours pour le projet suivant « Rénovation chauffage de la salle communale » ;

Vu la délibération de la communauté de communes en date du **31 janvier 2022** accordant un fonds de concours à hauteur de 4 720,76 € à la commune pour ce projet ;

Monsieur le Maire informe que le fonds de concours doit avoir donné lieu à une délibération concordante adoptée à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le fonds de concours à hauteur de 4 720,76€ à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération acceptant la décision du montant du fonds de concours attribué pour les travaux du préau



Vu, les conditions d'octroi de subvention(s) de la part de partenaires financiers de la communauté de communes et des communes (Etat, région, Leader) imposant le nécessaire octroi d'un fonds de concours intercommunal à des fins de financement d'un projet d'investissement communal pour bénéficier de leur soutien ;

Vu, la délibération du conseil municipal en date du **1er septembre 2022** sollicitant auprès de la communauté de communes un fonds de concours pour le projet suivant « Réhabilitation de l'ancienne école et son préau » ;

Vu la délibération de la communauté de communes **14 novembre 2022** en date du accordant un fonds de concours à hauteur de **9 504,48 €** à la commune pour ce projet ;

Monsieur le Maire informe que le fonds de concours doit avoir donné lieu à une délibération concordante adoptée à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte le fonds de concours à hauteur de 9 504,48 euros à l'unanimité des membres présents et représentés.

Questions diverses :

- Journée de Solidarité, saisine du Comité Social Territorial

Heures du lundi de pentecôte (heures dues par les employés à la Mairie au prorata des heures travaillées)

Mélanie = 4 heures (Récupération sur les conseils municipaux)

Mélissa = 3 heures (à reprogrammer sur une matinée)

Virginie = 1 heure

-Voir pour donner des heures supplémentaires à Mélissa sur la période estivale

-Elections européennes (9 juin 2024) :

Organisation :

08h à 10h = Jean Luc / Annie / Mr SALVY

10h à 12h = Martine / Maxime / Pierre (Kouloury)

12h à 14h = Isabelle / Pascal / Gilles

14h à 16h = Nathalie / Fabien / Marie Jeanne

16h à 18h = Alain / Didier / Annie (ou Edith)

- Samedi 08 juin à 16h : Visite de la nouvelle bibliothèque par le conseil municipal, le conseil d'administration de la Vallée des Rocs et les bénévoles, suivi d'un pot de l'amitié.

- PCS : Voir pour rédiger la liste des occupants (propriétaires) par secteur.
- Façade de la salle des Fêtes : voir pour repeindre ou effectuer un ravalement + intervention d'un charpentier pour changer la poutre en bois qui sert de support à la pièce métallique.
- Mr Le Maire clôture la séance à 23h00.

JEAN-LUC BALADRE
Président de séance



Pascal LEFEVRE
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to read "Pascal Lefevre".

